Image not found or type unknown

Non paiement de pension alimentaire

Par **virginie1973**, le **30/11/2012** à **15:38**

Bonjour

En instance de divorce je veux prouver la mauvaise foi de mon époux qui n'assume pas ses responsabilités. En 2006 , il a été condamné à verser une pension alimentaire pour ses deux filles nées d'une précédente union et il n'a jamais rien payé. Son ex compagne n'a jamais signalé d'abandon de famille ni signalé le non paiement des pensions à la caisse d'allocations familiales qui n'a donc jamais engagé de poursuites. En instance de divorce comment puis je prouver qu'il n'a jamais payé malgré l'ordonnance du JAF en 2006. Il ne voit plus ses filles évidemment
Je m'attends moi même à ce qu'il verse jamais rien pour mon fils donc je prends les devants.
Merci d'avance

Par **Laure11**, le **30/11/2012** à **17:32**

Bonjour,

L'attitude de votre mari concernant le versement ou non de la pension alimentaire pour ses enfants d'une précédente union ne vous regarde absolument pas.

Pour votre fils, il faut savoir que la CAF n'interviendra que dans la mesure où vous, vous aurez déjà effectué toutes les démarches nécessaires pour obtenir le règlement de la PA. (huissier, demande de saisie sur salaire, etc...).

Cdt

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés